

ARRETE N° 125/2026/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Livarot-Pays d'Auge.

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU le article R 411-8 du Code de la Route,

VU le Code de la voirie routière,

VU l'article 610-5 du Code Pénale,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de Monsieur VRAC Cyril gérant de la Boucherie qui se trouve au 16 rue Maréchal Foc à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge.

CONSIDERANT QUE DANS LE CADRE D'UNE INAUGURATION (COMPAGNON DU GOUT), 2 PLACES DE STATIONNEMENT SERONT RESERVEES DEVANT LA BOUCHERIE A LIVAROT 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE LE JEUDI 09 JUILLET 2026 DE 10H00 A 13H00.

CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CET EVENEMENT ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre d'un pot de convivialité (compagnon du goût), 2 places de stationnement seront réservées à Monsieur VRAC Cyril Gérant de la boucherie à Livarot au 14-16 rue Maréchal foch et 1 place rue Marceau à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge le Jeudi 09 Juillet 2026 de 10h00 à 13h00.

ARTICLE 2 :Monsieur VRAC Cyril est autorisé à installer un barnum devant son établissement le Jeudi 09 Juillet 2026 de 09h00 à 13h00.

ARTICLE 3 : Des barrières seront mises en place par les agents des services techniques de la commune de Livarot-Pays d'Auge pour matérialiser la zone réservée.

ARTICLE 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

- ARTICLE 5:** Ampliation du présent arrêté sera adressée à
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie,
 - Monsieur le Chef de la Police Municipale .
 - Monsieur le Chef de Centre des Pompiers de Livarot.
 - Au demandeur.

Fait à LIVAROT , le 02/072026
Le Maire,
Jonathan BLIN

